



Les CHARTREUX SAINTE FAMILLE



Ecole Les Chartreux - St Romain



Ecole - Collège - Lycée Les Chartreux



Les Chartreux - Prépas CPE



Les Chartreux - St Irénée - Internat Prépas CPE



Institution Les Chartreux - Ste Famille



Collège Les Chartreux - St Charles

GUIDE

de l'année scolaire

2011 - 2012

Le conseil de direction



De gauche à droite : Soeur Marie Jean, Anne Massardier, Marie-Louise Damont, Jean-Bernard Plessy, Jocelyne Charreyre, Olivier Ségard.



Institution des Chartreux
Tradition Culture Modernité

L'Institution des Chartreux, établissement scolaire privé sous contrat, accueille des élèves de la maternelle aux classes supérieures, en externat, demi-pension ou internat.

RENTREE 2010
Ouverture, à la rentrée de septembre 2010, de l'internat Prépa CPE, 6 avenue Debrousse, Lyon-Saint-Jean : accueil de 90 étudiants



Institution des Chartreux Ecole/ Collège/ Lycée/ Prépa Lyon-Croix-Rouge	Institution des Chartreux Prépa scientifique à CPE Lyon-Saint-Just	Institution des Chartreux Saint-Inde Internat Prépa CPE Lyon-Saint-Just	Institution des Chartreux Collège Les Chartreux - Sainte-Famille Saint-Etienne	Institution des Chartreux Collège Les Chartreux - Saint- Charles Lyon-Vaise	Institution des Chartreux Ecole Les Chartreux - Saint- Romain Caluire
---	--	--	---	--	--

Accès réservé Internat
Groupe scolaire Chartreux

© 2010 Institution des Chartreux | Mentions légales

Pour plus d'informations, consultez notre site Internet :

www.leschartreux.com



58 rue Pierre Dupont 69283 Lyon Cedex 01
Tél. 04 72 00 75 50 - Fax : 04 72 07 02 10
E.mail : infocontact@leschartreux.com

Sainte-Famille
36 rue du Vernay 42100 Saint-Etienne
E.mail : col.ste.famille@leschartreux.com



Présentation

- P3 • Le groupe scolaire des Chartreux
- P4 • Sections et divisions
- Numéros utiles
- P5 • Questions pratiques
- P6-7 • Règlement intérieur

Vie scolaire

- P8 • Des éducateurs au service des élèves
- P9 • L'école Les Chartreux - Sainte Famille
- P10 • La division des classes de 6^{ème}-5^{ème}
- P11 • La division des classes de 4^{ème}-3^{ème}
- P12 • La spécialité bilingue (anglais) et bi-langue (anglais/allemand)
- P13 • La filière maths-sciences

Vie spirituelle

- P14 • L'ouverture chrétienne aux Chartreux - Sainte Famille

Association des parents d'élèves

- P15 • Des parents au service des parents

Calendrier

- P16 • Calendrier 2011-2012

Edito



Jean-Bernard Plessy,
Supérieur du groupe scolaire Chartreux

Les Chartreux sont heureux de vous adresser le guide de rentrée au moment où va bientôt débiter la nouvelle année scolaire. Nous savons que vous appréciez ce guide qui présente d'un seul coup d'œil tout le calendrier de l'année, en indique les grandes dates (rencontres parents/professeurs, conférences, dates de vacances, etc). Il évoque aussi la vie des divisions avec leurs activités spécifiques, offre des renseignements utiles, par exemple sur la manière de joindre tel ou tel responsable de l'Institution, signaler telle absence, prendre contact avec un professeur, etc.

Au seuil de cette année nouvelle, je voudrais souhaiter à tous nos élèves, nouveaux et « anciens » une excellente année scolaire. Une année dominée par la joie d'apprendre, l'enthousiasme intellectuel que procure le fait de comprendre. Certes, les professeurs qui vous accompagnent cette année exigeront beaucoup de vous, mais, à bien réfléchir, pas plus que vous n'exigerez d'eux. L'école est une communauté humaine, unie dans une communion d'efforts. Ceux des professeurs et éducateurs qui montrent aux élèves le chemin de l'épanouissement intellectuel, moral et spirituel. Ceux des élèves, dociles à ces apprentissages qui sont ceux-là même de la vie. Ceux des parents qui choisissent l'école de leurs enfants et sont partie prenante des stratégies et initiatives développées pour le bien de ces derniers.

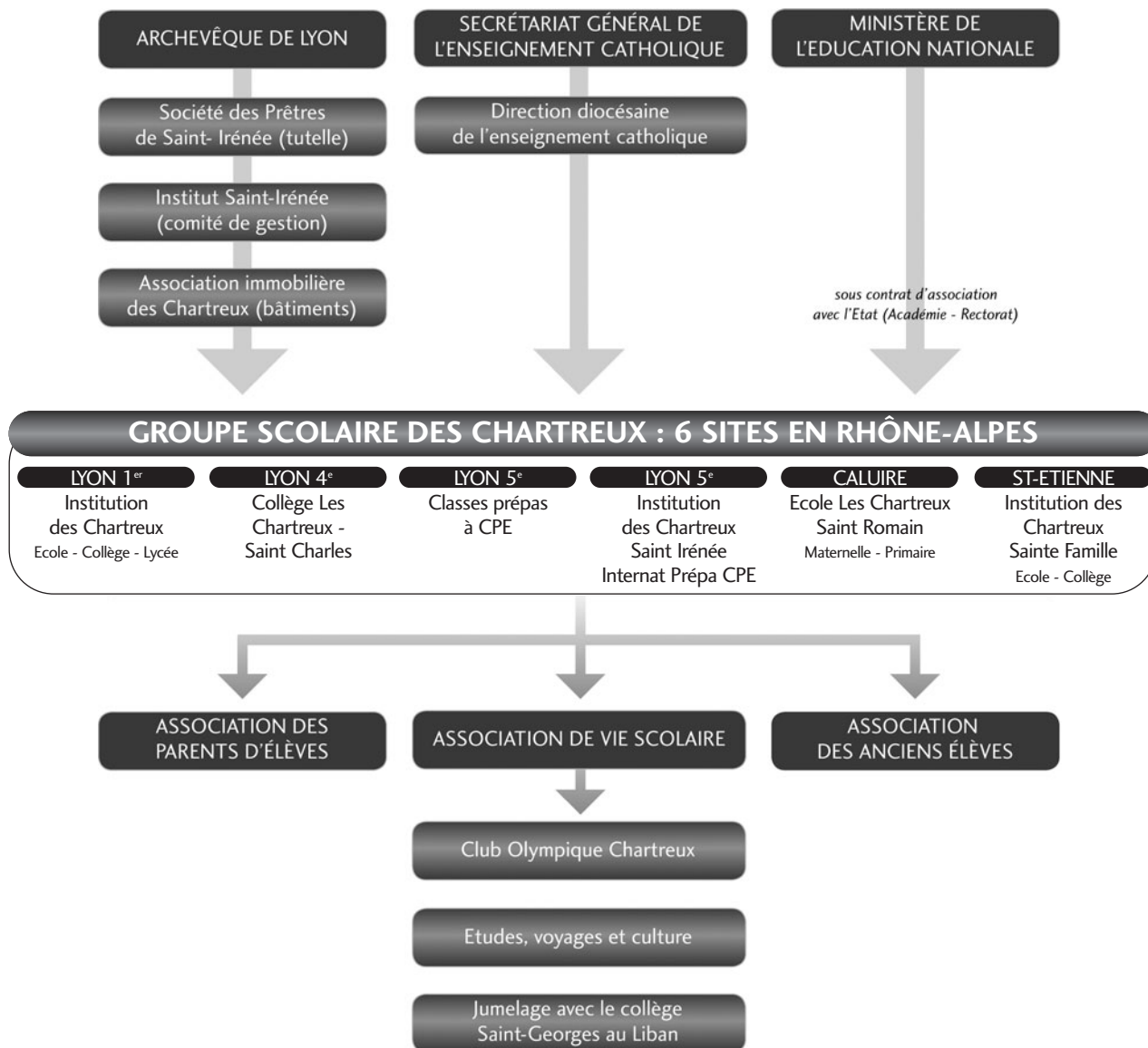
Chers élèves de tous âges, beaucoup de propositions vont vous être faites dans les mois qui viennent ; de tous ordres : spirituel, culturel, associatif, sportif, scolaire. Ne restez pas passifs. Répondez-y favorablement, conscients de ce que chacune d'elles peut vous apporter. Evitez de réagir de manière grégaire : « Si les autres y vont, j'y vais aussi ! ». Non, c'est d'abord de votre propre formation qu'il s'agit.

Chers parents, merci d'avoir choisi les Chartreux ou de continuer à leur faire confiance. Ils mettent, cette année encore, leur honneur à la mériter. Nous comptons sur vous pour une vraie et fructueuse coopération.

Chers professeurs et éducateurs de la Maison, vous savez ce que je vous demande. Donnez le meilleur pour les jeunes qui, plus encore aujourd'hui qu'hier, ont besoin de repères, d'hommes et de femmes de conviction. Ces vies en devenir, un moment de leur histoire nous en est confié. Notre responsabilité est immense. Je sais que je peux compter sur chacun et chacune d'entre vous.

A vous tous, excellente et belle année.

Le groupe scolaire des Chartreux



Sections et divisions

Collège : 203 élèves

Père Jean-Bernard Plessy - Chef d'établissement

. 4 classes de 4^{ème} - 3^{ème}

Anne Massardier

. 4 classes de 6^{ème} - 5^{ème}

Marie-Louise Damont

Ecole : 275 élèves

Jocelyne Charreyre - Directrice

. 3 classes maternelles

. 7 classes primaires

Personnel :

21 professeurs

12 institutrices

15 employés

administration - surveillance - service

Le Supérieur s'occupe des affaires générales et éducatives.

Pour toutes les questions ordinaires,
il est conseillé de s'adresser aux directeurs de division.

Numéros utiles

POUR JOINDRE L'INSTITUTION DES CHARTREUX - SAINTE-FAMILLE

Téléphone : 04 77 25 14 97 - Fax : 04 77 33 02 86

E-mail : col.ste.famille@leschartreux.com

Questions pratiques

ADMINISTRATION

- **Comment obtenir un certificat de scolarité ?** Vous recevrez en début d'année scolaire deux certificats de scolarité pour l'année en cours.
- **Quels sont les frais annexes, en dehors de la scolarité ?** Les voyages, sorties culturelles, photos, repas de classe, activités exceptionnelles ou liées à la spécialité choisie et les ouvrages de lecture obligatoire restent à la charge des parents.

ABSENCE

- **Qui prévenir si mon enfant est absent ou en retard ?** Quelle qu'en soit la raison, prévenir le CPE dès que possible. A son retour l'élève devra se présenter au bureau du CPE qui l'autorisera à réintégrer les cours. Il devra alors présenter son justificatif d'absence ou de retard dûment rempli (billet rose ou billet bleu) et un certificat médical dans le cas d'une absence prolongée.

COMMUNICATION

- **Comment obtenir un rendez-vous ?** Avec le chef d'établissement : en téléphonant au secrétariat. Avec la directrice de division, le CPE : en téléphonant pendant les permanences téléphoniques signalées sur le carnet de correspondance ou par l'intermédiaire de l'accueil. Avec un professeur : par écrit, par l'intermédiaire du carnet de correspondance.

RESTAURATION

Pour les élèves souhaitant déjeuner à la cantine, des tickets-repas sont vendus à l'unité ou par carnet de 10 tous les jours à l'accueil à partir de 7h30.

OBJETS PERDUS

Les objets perdus (vêtements, sacs, lunettes...) sont à récupérer à l'accueil.

FACTURATION

Le service de comptabilité transmet aux familles une facture trimestrielle (fin septembre : 1^{er} trimestre, fin décembre : 2^{ème} trimestre, vacances de printemps : 3^{ème} trimestre). Chaque facture comporte les éléments suivants :

- la contribution familiale
- les frais fixes
- le remboursement de dépenses occasionnelles engagées pour certaines activités spécifiques ou fournitures particulières.

Conditions de paiement :

Nos factures sont à honorer à réception à moins d'un accord pour tout paiement échelonné.

Modalités de règlement : prélèvement, chèque à l'ordre de l'association des Chartreux Sainte-Famille ou espèces.

Règlement intérieur

L'Institution des Chartreux - Sainte Famille est un établissement catholique d'enseignement sous contrat. Le présent règlement s'applique à l'intérieur de ses murs, mais également pour toutes activités ou voyages organisés par l'Institution. Si le règlement ne fait pas référence à toutes les situations possibles, il a pour but de définir les règles de vie collective et a valeur de contrat entre l'établissement, les élèves et leur famille. L'inscription dans l'établissement implique l'adhésion au règlement intérieur et l'engagement à le respecter.

1) ASSIDUITÉ

La présence des élèves à l'Institution est obligatoire pendant la totalité de la période scolaire. Le non-respect de cet article du règlement intérieur entraîne par le fait même l'exclusion en fin d'année scolaire. Les cours débutent à l'heure précisée sur les emplois du temps. La rentrée des élèves s'effectue cinq minutes avant le début des cours. Au-delà de cette heure, l'élève sera considéré en retard et devra se présenter au bureau du CPE qui visera le retard sur le carnet de correspondance. Chaque élève devra respecter l'emploi du temps de sa classe et de l'étude du soir s'il y est inscrit. L'emploi du temps est à signer par les parents à la fin du carnet de liaison. Toute modification sera signalée dans le carnet de liaison. Les élèves ne sont jamais autorisés à sortir de l'établissement entre deux cours, ni durant les récréations, ni pendant le temps de demi-pension.

2) ABSENCES

En cas d'absence, la famille doit avertir obligatoirement l'établissement dès la première heure de cours de la demi-journée. Dès son retour l'élève devra impérativement présenter au CPE son justificatif d'absence dûment rempli et signé par les parents. Il sera alors admis à réintégrer les cours. Une absence non excusée à un cours peut être sanctionnée par une retenue. Toutefois des absences répétitives, même excusées, peuvent être soumises à l'appréciation du conseil de discipline.

Autorisations d'absences

Elles doivent être notées sur le carnet de liaison. Elles ne peuvent être acceptées qu'à titre exceptionnel par le chef d'établissement ou le conseiller principal d'éducation et sont montrées aux professeurs concernés.

Retards

En cas de retard, l'élève doit se présenter au bureau du CPE muni de son carnet de correspondance afin d'obtenir une autorisation de rentrer en cours. Les retards répétitifs, ne pouvant pas être considérés comme accidentels, seront sanctionnés.

3) SURVEILLANCE

A l'intérieur de l'établissement, les élèves sont placés sous la responsabilité du chef d'établissement ou de ses adjoints. En cas d'absence d'un professeur ou si l'emploi du temps prévoit

une heure d'étude pour les élèves, ces derniers se rendent dans la salle indiquée par le CPE.

4) CIRCULATION DES ELEVES

Montée dans les classes

Dès la sonnerie, les élèves se rassemblent en rang par classe dans la cour aux emplacements prévus. Les élèves se rendent en classe dans le calme, sous la responsabilité de leur professeur. Dans les escaliers, la montée et la descente s'effectuent à droite. Ils entrent en classe en silence et restent debout à leur place en attendant l'autorisation de s'asseoir. A la fin des cours, les élèves attendent l'autorisation du professeur pour sortir.

Récréation

A la récréation tous les élèves descendent dans la cour. Il est interdit de rester dans les classes, dans les couloirs et sur la cour d'entrée.

Entrée et sortie de l'établissement

Les élèves ne doivent pas stationner sur la rue du Vernay et devant l'entrée des immeubles.

5) LES DROITS

Les élèves et les adultes travaillant à l'Institution ont tous le droit au respect de leur intégrité physique et morale ainsi qu'à l'exercice de la liberté de conscience, dans le respect de la vocation de l'Institution. Il est du devoir de chacun de garantir que le travail et les biens d'autrui soient respectés, afin d'assurer une atmosphère propice à l'épanouissement personnel et intellectuel.

6) LES OBLIGATIONS

Pour des raisons de sécurité et de vie collective harmonieuse, il est rappelé aux élèves qu'ils doivent se déplacer dans le calme dans les couloirs, se mettre en rang lorsque cela est demandé et enfin, respecter les usages quotidiens énoncés par les directeurs de division, le conseiller principal d'éducation et le professeur principal. Il est du devoir de chacun de signaler tout comportement dangereux au sein de l'établissement. La tenue vestimentaire relève de la liberté de chacun, mais cette liberté ne doit s'identifier ni à l'indécence, ni à la provocation. Ainsi, tout élève qui ne porterait pas une tenue correcte pourra se voir refuser l'accès à l'établissement. Le port de la casquette n'est

Règlement intérieur

pas toléré au collège, les tatouages et les piercings sont à proscrire. Le chewing-gum est interdit à l'intérieur de l'établissement. Il est formellement interdit de fumer dans l'établissement, d'introduire et de consommer de l'alcool dans l'enceinte et aux abords immédiats de l'établissement, sous peine de sanctions qui peuvent aller jusqu'au conseil de discipline. L'introduction, la consommation et l'échange de substances illicites entraîneront la réunion du conseil de discipline et le signalement systématiquement aux services de police. Tout élève qui mettrait volontairement en danger les personnes et les biens en détériorant les dispositifs de sécurité ou qui actionnerait volontairement les alarmes incendie sans justification sera immédiatement exclu de l'Institution. De même, l'introduction d'objets dangereux (armes blanches, lasers, cutters, pistolets à billes...) est formellement interdite au sein de l'établissement. Sur la cour de récréation, seuls les ballons aux normes sont autorisés. Tous les jeux dangereux sont à proscrire. Elèves et adultes doivent être ponctuels et respecter chaque membre de la communauté scolaire, notamment en usant des règles de politesse, en bannissant les insultes du langage. En particulier, tous les propos tenus sur des blogs, sites internet, réseaux sociaux, diffusion de photos, visant directement un des membres de la communauté éducative seront sévèrement sanctionnés. Il est du devoir de chacun de signaler tout comportement dangereux au sein de l'établissement.

7) BIENS PERSONNELS

Les élèves sont responsables de leurs affaires personnelles. L'utilisation des téléphones portables est interdite dans l'établissement. Les élèves doivent éteindre et ranger dès leur entrée dans l'établissement. Dans le cas contraire, l'objet sera confisqué. Les baladeurs, jeux vidéo, MP3, Ipod... sont interdits dans l'établissement. Le collège n'est pas responsable des pertes, des vols et des détériorations d'objets personnels (argent, objets de valeur).

8) BIENS COMMUNS

Elèves comme adultes prendront grand soin des locaux et du matériel mis à leur disposition (mobilier, manuels scolaires, documents du CDI, matériel de laboratoire, matériel de sport...). Toute détérioration volontaire sera sanctionnée à proportion des dégâts causés.

9) ACTIVITÉS SPORTIVES

Les déplacements des élèves à l'extérieur (aller - retour) sont toujours encadrés, conformément à la réglementation officielle.

Les professeurs d'EPS s'assurent que les règles de sécurité soient respectées, en particulier la possibilité de secours en cas d'accident. Les élèves dispensés d'EPS ne peuvent l'être que pour un motif médical et doivent se trouver en étude aux heures correspondantes. Ils sont alors placés sous la responsabilité du CPE. Toutes dispenses, même ponctuelles, doivent faire l'objet d'un certificat médical ou à défaut d'une demande écrite et précise des parents, à présenter au directeur de division. Seul un certificat médical, délivré par la médecine du sport, permet une dispense de longue durée.

10) INTERNET

L'accès à Internet ne peut se faire qu'avec l'accord et la surveillance d'un professeur ou d'un surveillant. Il est soumis obligatoirement à la connaissance et à la signature de la charte informatique de l'établissement.

11) DISCIPLINE

Hiérarchie des sanctions

Tout manquement aux règles énoncées par le présent règlement intérieur expose l'élève à une punition ou une sanction. Les punitions peuvent consister en observations écrites ou orales, travaux supplémentaires, billets de sanction, mesures de réparation (travail d'intérêt général) ou retenues (ces dernières relevant soit du directeur de division soit du CPE). Le quatrième billet de sanction entraînera deux heures de retenues. Des avertissements ou des blâmes peuvent être signifiés aux élèves pour l'indiscipline ou le manque de travail, à la suite d'un conseil de classe. Ils sont reportés sur les bulletins et un rendez-vous est pris par le directeur de division ou le professeur principal avec les parents afin de permettre une évolution positive. Les sanctions à titre disciplinaire (décret du 30.08.85) mises en œuvre par l'établissement, dans le cadre d'un conseil de discipline, à l'occasion d'un manquement grave au présent règlement intérieur, sont les suivantes : exclusion temporaire de l'établissement avec ou sans maintien d'une astreinte de présence et de travail, exclusion définitive de l'Institution.

Le conseil de discipline

Les atteintes à la loi, à la morale et à la probité, de même que les manquements graves et répétés au règlement intérieur, sont soumis à l'appréciation du conseil de discipline présidé par le Supérieur, ou son délégué. Le conseil de discipline est constitué par les professeurs de la classe concernée, le CPE et le directeur de division. L'élève est assisté de ses parents et des délégués de sa classe.

Des éducateurs au service des élèves



Olivier Ségard,
Surveillant général

Aux Charteux - Sainte Famille, le suivi des élèves ne se cantonne pas aux cours proprement dits. C'est ainsi que le surveillant général et l'équipe de surveillants qui l'entoure veillent sur les collégiens depuis l'ouverture des portes à 7h30 jusqu'à leur fermeture à 18h. Passionnante mais difficile mission que d'encadrer au quotidien des collégiens qui profitent des interours, des récréations, du temps de demi-pension pour "recharger leurs batteries".

Le surveillant général c'est aussi la personne qui va gérer les absences et les retards des élèves pour lesquels un passage obligé dans le bureau est de mise avant d'être réintégré en cours, une fois le carnet de correspondance dûment rempli.

En outre, le surveillant général reçoit les élèves qui le souhaitent dans son bureau, en dehors des heures de cours afin de les écouter, les renseigner, les orienter mais aussi parfois leur rappeler le règlement et prendre les mesures qui s'imposent si celui-ci n'a pas été respecté. Rappelons au passage que rien ne peut se faire sans une certaine discipline.

Enfin le surveillant général, au carrefour des élèves, des professeurs et des parents, est également la personne disponible à tout moment afin de rencontrer les élèves, naturellement, mais aussi les parents. Ces rencontres assurent la plupart du temps de trouver une solution à un problème et ceci dans un étroit partenariat qui incontestablement permet aux éducateurs que nous sommes de réussir dans notre mission au service de l'élève. N'hésitez donc pas à me joindre au 04 77 25 14 97.

Je souhaite à tous les élèves, et à leurs parents, une très bonne année scolaire.



Jocelyne Charreyre,
Directrice de l'école

L'école Les Chartreux - Sainte Famille

L'école maternelle est composée de 3 classes :
PS, MS, GS (accueil des enfants de 2 ans).
L'école primaire regroupe désormais 10 classes.
L'ensemble de l'école représente environ 270 élèves.
Education musicale et initiation à l'anglais de la maternelle au
CM2.
Activités sportives : escrime, judo, patinoire, piscine, hockey sur
gazon, vélo et golf.

Enseignantes pour l'année 2011-2012

Maternelle

PS : Mme Delphine Duclos
MS : Mme Anne-Marie Job
GS : Mme Françoise Vincent

Primaire

Classe de CP : Mme Evelyne Montchamp
CP/CE1 : Mme Patricia Hugerot
CE1/CE2 : Mme Florence Sève / Mme Grenier
CE2 : Melle Cronenberger
CM1 : Mme Dominique Antoine
CE2 / CM : Mme Lise Marie
CM2 : Mme Jocelyne Charreyre / M. Vincent Royom

Les horaires de classe

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 8h15 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.
Demi-pension : de la maternelle au CM2.
Garderie : le matin dès 7h30, le soir jusqu'à 18h15.
Etude, aide aux devoirs : de 16h30 à 17h30, du CE1 au CM2.
Soutien scolaire : de 16h45 à 17h15 le lundi et de 12h30 à
13h15 les mardi et vendredi.

La directrice de l'école reçoit sur rendez-vous sur ses jours de
permanence.

Rentrée

Lundi 5 septembre à 8h30 pour toutes les classes

Fin de l'année scolaire

Jeudi 5 juillet à 11h30

Réunions de parents

Jeudi 8 septembre à 18h30 :
CE2, CE2-CM1 et CM1/CM2

Jeudi 15 septembre à 18h30 :
CP, CP-CE1 et CE1

Jeudi 22 septembre à 18h30 :
classes maternelles



Marie-Louise Damont,
Directrice des classes
de 6^{ème} et 5^{ème}

La division des classes de 6^{ème} - 5^{ème}

L'entrée en 6^{ème} est un moment très important dans la vie d'un enfant. Faciliter au maximum le passage des classes primaires aux classes secondaires est l'une des préoccupations de l'équipe pédagogique de 6^{ème} et 5^{ème} composée de la directrice de division et des enseignants. Les autres préoccupations : enseigner, mais aussi éduquer ! Chaque élève doit avoir les meilleures chances de réussite et donner le meilleur de lui-même, mais il doit aussi développer sa personnalité, apprendre qu'il est différent des autres, qu'il doit les respecter, les comprendre et les connaître.

C'est dans cet esprit que tout s'organise en 6^{ème} et 5^{ème}.

L'ACCUEIL

L'accueil des nouveaux élèves s'échelonne sur toute l'année scolaire qui précède l'entrée en 6^{ème}, avec une présentation de l'établissement et une visite des locaux lors des portes ouvertes, une rencontre avec la directrice de division pour l'inscription et, enfin, une demi-journée de tests en mai.

LES ETUDES

Pendant deux ans, dans un climat de confiance et de travail, les enfants affermissent et consolident leurs connaissances et développent leur sens de l'autonomie. A l'entrée en 6^{ème}, l'élève s'inscrit soit en filière bi-langue (Anglais / Allemand), soit en filière bilingue, soit en filière Maths/ Sciences. Les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} sont dans l'une ou l'autre des 3 classes et leurs cours sont communs avec leurs camarades, sauf pour les cours de langues ou les cours de maths selon la spécialité choisie. En plus des cours prévus par les instructions officielles et des heures supplémentaires liées à la spécialité choisie, on trouve dans l'emploi du temps hebdomadaire des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} :

- Une heure de DS (devoir surveillé) selon un planning distribué en début d'année et qui concerne toutes les disciplines.
- Une heure d'instruction religieuse. Les élèves de 6^{ème} travaillent

tout au long de l'année sur la découverte de Jésus-Christ à l'aide d'un document basé sur l'Evangile. En 5^{ème}, le programme d'instruction religieuse est en relation directe avec la Profession de Foi. En début d'année, une journée pastorale est prévue pour chaque niveau, dans un monastère.

- Un temps de vie de classe assuré par le professeur principal.
- La découverte et l'utilisation du CDI (Centre de documentation et d'information).
- Une heure de soutien en français, en mathématiques et en anglais.
- Lundi, mardi, jeudi de 17h à 18h : étude surveillée sur inscription.
- Une étude dirigée assurée par des enseignants sera mise en place après la Toussaint.

En 6^{ème}, la semaine de la rentrée, chaque professeur aborde son cours en privilégiant la méthodologie : c'est l'occasion de donner conseils et idées pour être plus efficace dans son travail personnel. Des séances de méthodologie sont d'ailleurs assurées régulièrement dans l'année.

Enfin, de 13h à 14h, les élèves peuvent participer à des activités sportives, culturelles, spirituelles...



Anne Massardier,
Directrice des classes
de 4^{ème} et 3^{ème}

La division des classes de 4^{ème} - 3^{ème}

Deux classes de 4^{ème} et deux classes de 3^{ème} composent la division. Ces deux années se situent dans une phase de transition :

- La classe de 4^{ème}, associée à celle de 5^{ème}, constitue le cycle central du collège.
- La classe de 3^{ème} constitue d'une part la fin du premier cycle avec, en fin d'année, l'examen du Brevet national des collèges, d'autre part une étape vers la classe de seconde, puisque la majeure partie de nos élèves poursuivent leurs études vers un second cycle.

Durant ces deux années, l'ensemble des professeurs, les professeurs principaux, les partenaires d'éducation veillent au suivi pédagogique et éducatif de nos élèves et sont particulièrement attentifs à leur orientation.

LA CLASSE DE QUATRIÈME

En pleine période de l'adolescence la classe de quatrième constitue un nouveau palier dans la scolarité, avec notamment l'introduction de la seconde langue vivante : espagnol ou allemand, à raison de trois heures hebdomadaires. Le travail personnel est de plus en plus important, le rythme s'accélère.

Les voyages linguistiques : un voyage en Angleterre ou en Espagne pour les 4^{ème}-3^{ème} est organisé tous les deux ans. Les élèves peuvent ainsi non seulement parfaire leurs connaissances linguistiques, mais aussi s'ouvrir à la culture d'un autre pays européen.

L'éducation à l'affectivité : "Corps et sexualité", "les moyens techniques de la contraception, les maladies sexuellement transmissibles" figurent au programme de quatrième. Ce cours est assuré par le professeur de sciences de la vie et de la Terre. Le père Jean-Bernard Plessy, ainsi qu'un médecin, rencontrent nos élèves pour replacer cet enseignement dans une présentation plus large, avec le souci de ne pas heurter les consciences et de mener à bien une réflexion sur les notions fondamentales de respect, de liberté et de responsabilité.

LA CLASSE DE TROISIÈME

L'orientation : en fin de 3^{ème}, les élèves auront à faire des choix d'option(s) pour la classe de seconde. Lors de l'heure avec le professeur principal, aménagée dans l'emploi du temps, et avec l'aide du CDI (centre de documentation et d'information), un travail d'information et de dialogue est instauré tout au long de

l'année, permettant ainsi aux élèves de réfléchir sur le choix correspondant le mieux à leurs aptitudes, tout en respectant leur souhait propre. Une information sur l'orientation en fin de 3^{ème} est organisée courant février pour les élèves et leurs parents. Lors de cette réunion, les différentes voies possibles, ainsi que les différents types de seconde, seront présentés et permettront de poursuivre le dialogue engagé entre les familles et les enseignants pour une orientation réussie.

Le Brevet des collèges : les élèves de 3^{ème} passent fin juin, les épreuves du brevet des collèges. La réussite à cet examen n'est pas déterminante pour le passage en classe de seconde. Dans l'année deux brevets blancs, dont un commun avec le site de la Croix-Rousse, sont organisés afin de placer les élèves dans les conditions de l'examen.

La formation spirituelle : au début de l'année scolaire, une journée de pastorale dans un monastère est proposée aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème}. Une heure d'instruction religieuse hebdomadaire est intégrée dans l'emploi du temps. Cette heure est assurée par des professeurs de l'Institution et par le père Jean Bernard Plessy. Les élèves de 4^{ème} étudient comment l'Ancien Testament annonce le Nouveau et vont à la découverte des religions monothéistes : Judaïsme et Islam. En 3^{ème}, l'étude d'un Evangile est proposée aux jeunes. Une formation spécifique est donnée à ceux qui désirent recevoir le sacrement de Confirmation. Ces derniers s'engagent à participer activement à quatre temps forts (le samedi matin) et à une retraite, avec leurs camarades de Lyon, à Champagne-sur-Rhône.

L'étude du soir : tout élève externe ou demi-pensionnaire a la possibilité d'assister à l'étude du soir, trois fois par semaine, ou à une étude dirigée, encadrée par des professeurs. La présence de l'élève, les jours choisis, doit être assidue. Le surveillant de l'étude contrôle l'apprentissage des leçons. L'adolescence est un passage essentiel. Les éducateurs que nous sommes (parents et enseignants) doivent être extrêmement vigilants et cohérents dans le suivi éducatif des jeunes. C'est pourquoi une confiance réciproque est nécessaire, pour que nous travaillions dans un seul et même but : l'épanouissement des enfants que vous nous confiez.

La spécialité bilingue (anglais) La spécialité bi-langue (anglais / allemand)

I. LA SPÉCIALITÉ BILINGUE (ANGLAIS)

Chaque étape du cursus bilingue permet à nos jeunes linguistes d'effectuer des progrès rapides et significatifs à condition qu'ils soient prêts à fournir les efforts nécessaires propres à cette filière. Les voyages à l'étranger, quand ils ont lieu, font partie intégrante du programme.

L'ENSEIGNEMENT AU COLLÈGE

Chaque semaine, dans les quatre groupes bilingues de collège, les élèves ont un bloc horaire fixe pour le cours d'anglais à proprement parler, plus deux heures pour favoriser et développer l'expression écrite et orale (6^{ème} = 4h + 2h, 5^{ème} = 3h + 2h, 4^{ème} = 3h + 2h, 3^{ème} = 3h + 2h).

En classe de 3^{ème}, il est proposé à tous les élèves de l'Institution de préparer un examen de l'Université de Cambridge : le PET (Preliminary English Test). Il s'agit d'un diplôme européen coté et reconnu, qui peut s'avérer être un laissez-passer fort utile dans l'enseignement supérieur et le monde de l'industrie ; il est du meilleur effet sur un CV.

Enfin, pour les élèves les plus doués et les plus motivés de la section bilingue, il est également possible de préparer le FCE (First Certificate of English). Ceux qui s'inscrivent à ce diplôme s'engagent à suivre des cours supplémentaires en plus du bloc horaire hebdomadaire. La préparation et la réussite à cet examen relèvent d'une véritable prouesse puisqu'il s'agit, pour des élèves de Troisième, d'obtenir un diplôme européen équivalent à un niveau bac solide et ce aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. En cas d'échec, les élèves ont toujours la possibilité de le représenter dans les lycées proposant une section européenne.

LES VOYAGES OU ÉCHANGES AVEC L'ÉTRANGER

Actuellement, nous nous efforçons d'organiser un voyage découverte en Grande-Bretagne pour les 6^{ème}/5^{ème} et 4^{ème}/3^{ème} tous les deux ans. L'intérêt est de leur faire découvrir la civilisation et la culture de langue anglaise et de leur permettre un premier contact avec l'anglais in situ.

II. LA SPÉCIALITÉ BI-LANGUE (ANGLAIS / ALLEMAND)

Cette filière se caractérise par l'enseignement de l'anglais et de l'allemand dès la classe de 6^{ème}. Un horaire hebdomadaire de 4 heures d'anglais et de 3 heures d'allemand favorise une mise en relation des apprentissages linguistiques des deux langues. L'objectif de cette spécialité bi-langue est de permettre la maîtrise de trois langues vivantes (français, anglais et allemand) dès la fin de la 3^{ème}, à l'écrit comme à l'oral.

L'apprentissage de la diversité linguistique et culturelle permettra à l'élève de mieux comprendre son rôle en tant que citoyen européen.

La filière maths-sciences

Cette section est ouverte aux élèves dont le niveau scolaire, au terme du CM2, est jugé suffisant en mathématiques et sciences. Le choix de la spécialité se fait après étude du vœu des familles, du souhait de l'enfant et de ses dispositions (avis du maître de CM2, avis des professeurs à la commission d'admission et résultat aux évaluations à l'entrée en 6^{ème}). Le choix d'une filière se poursuit en classe de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

En classe de 6^{ème}, les enfants suivent 5 h 30 (4 h + 1 h 30) hebdomadaires de cours de mathématiques et 2 h (1 h 30 + 30 mn) hebdomadaires de sciences et vie de la terre. Avec comme thème "la découverte des fourmis" et en partenariat avec la Rotonde, ils découvrent les différentes étapes d'une véritable démarche expérimentale (observation – hypothèse – protocole – expérience - conclusion).

En 5^{ème} et 4^{ème}, les élèves ont un bloc horaire fixe de 5 h (3 h 30 + 1 h 30) de mathématiques et de 2 h (1 h 30 + 30 mn) de SVT. En 5^{ème}, le thème du développement durable doit stimuler le savoir être et le savoir vivre en les initiant à adopter un comportement éco-citoyen face aux problèmes environnementaux. En 4^{ème} le thème des volcans. En 3^{ème} les élèves ont un bloc horaire fixe de 5 h (4 h + 1 h) de mathématiques et de 2 h (1 h 30 + 30 mn) de physique avec pour projet la découverte de l'astronomie. Cette approche interdisciplinaire des sciences et une anticipation calculée sur les programmes en mathématiques visent à préparer nos collégiens en quatre ans à passer de manière très efficace le difficile palier du lycée en seconde.





Sœur Marie Jean,
Religieuse de la Sainte-Famille

L'ouverture chrétienne aux Chartreux - Sainte Famille

À l'école

Dès les classes maternelles, les enfants reçoivent une initiation chrétienne et vivent une ou deux célébrations par trimestre. Du CP au CM2 la catéchèse est assurée par les institutrices et des parents, dans le cadre scolaire. Le Père Plessy assure la présence sacerdotale auprès des enfants. Il coordonne, avec la Directrice, les enseignantes et les catéchistes, l'enseignement religieux donné aux élèves ainsi que la préparation au Baptême et à la Première Communion.

La responsabilité de la formation religieuse au Collège incombe au Chef d'Etablissement, aidé au plan spirituel par une religieuse (Sœur Marie Jean) et un prêtre (Abbé Henri Pillot). Elle comprend des activités obligatoires et des activités facultatives.

Activités obligatoires : une heure d'enseignement par semaine et une célébration aux différents temps liturgiques.

Activités facultatives : club servants d'autel pour les élèves de 5^{ème} et 6^{ème}, préparation au Baptême, à la Première Communion, à la Profession de Foi (5^{ème}) et à la Confirmation (3^{ème}) et proposition du sacrement de Réconciliation.

Au début de l'année scolaire les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} vivent une journée de retraite spirituelle dans un monastère. La même proposition est faite aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème}.

Deux objectifs jalonnent la formation religieuse des enfants du Collège :

- la Profession de Foi en fin de classe de 5^{ème},
- le sacrement de Confirmation en fin de 3^{ème}.

Les programmes d'instruction religieuse visent la réalisation de ces objectifs tout en tenant compte des élèves des classes concernées.

Les élèves de 6^{ème} :

Certains ont reçu une bonne initiation chrétienne, d'autres ont une formation plutôt sommaire. Nous proposons donc une remise à niveau pour que :

- Les non baptisés soient suffisamment éclairés sur la foi catholique et puissent, s'ils le souhaitent, demander le Baptême.
- Ceux qui n'ont pas fait leur première communion aient la possibilité de la demander et de s'y préparer.
- Tous soient prêts à aborder éventuellement s'ils le désirent la préparation à la Profession de Foi en classe de 5^{ème}.

Les élèves de 5^{ème}

Le fond de l'enseignement dispensé vise directement la Profession de Foi, à travers différents thèmes proposés au choix des élèves. Trois temps forts et une journée de retraite à Notre Dame de Grâce sont organisés pour ceux qui préparent leur Profession de Foi.

Les élèves de 4^{ème}

Le programme proposé vise à faire saisir aux élèves comment l'Ancien Testament annonce le Nouveau, à travers l'étude de quelques grandes figures de l'Ancien Testament, des Evangiles. Une approche des grandes religions monothéistes leur est également proposée.

Les élèves de 3^{ème}

Ils travaillent avec un prêtre à la lecture continue d'un Evangile, tâchant d'en pénétrer le sens spirituel. Outre cet enseignement dispensé à tous, les élèves qui se préparent à recevoir le sacrement de Confirmation reçoivent une formation spécifique à l'occasion de quatre temps forts et d'une journée de retraite.

Le jeudi : la messe est célébrée dans l'oratoire. Chaque élève du primaire et du collège est invité à y participer.



Gérard Montoya,
président de l'APEL

L'Association des parents d'élèves aux Chartreux : des parents au service des parents

L'APEL en France :

- 814 000 familles.
- 20 % des familles d'enfants scolarisés.

L'APEL aux Chartreux Sainte-Famille :

- 97 familles adhérentes
- Animée par un conseil de 4 membres élus en assemblée générale

- Le conseil recrute cette année 10 "membres invités", simples observateurs ou déjà impliqués dans l'une ou l'autre des activités de l'association.

- Pour que la scolarité de nos enfants soit réussie, trois acteurs principaux sont directement impliqués et concernés : nos enfants eux-mêmes bien sûr, l'équipe éducative de l'établissement et les parents représentés par l'association APEL.

- L'APEL est au service des familles pour faciliter la vie quotidienne, informer, aider...

- Marché de Noël.
- Réalisation de sacs.
- Participation à la catéchèse et témoignage d'engagement chrétien auprès des élèves de tous les niveaux de classe.
- Ecoute des jeunes et de leurs difficultés : réflexion avec l'Institution sur les moyens les plus appropriés d'écouter les jeunes. Animation par les parents de conférences débats pour les collégiens en projet.
- Contribution financière à des projets culturels ou éducatifs (défi lecture, location d'une salle de spectacle...)

- L'APEL veille à la bonne transmission des informations entre les différents acteurs de l'Institution, en respectant à la fois la transparence et la confidentialité : les "parents correspondants", à la disposition des parents, écoutent leurs questions, remarques et suggestions et cherchent des solutions, informent, rassurent.

- L'APEL accorde enfin une grande importance à l'accueil :

- Accueil des familles, lors des journées "portes ouvertes" de prérentrée des futurs sixièmes.
- Mise en relation des familles qui souhaitent échanger des services.
- Accompagnement des nouveaux qui cherchent leurs repères.

Ressentez-vous "l'APEL" ?

- Si vous avez beaucoup ou peu de temps, ponctuellement, ou de façon régulière.

- Si vous êtes séduits par l'activité intellectuelle ou si vous préférez les actions plus concrètes. Nul besoin d'être élu pour participer à l'un ou l'autre des chantiers entrepris. Vous pouvez "mettre la main à la pâte", nous ne serons jamais trop nombreux pour poursuivre notre engagement dont l'objectif est l'épanouissement de nos enfants.

- Alors venez nous rejoindre, nous vous accueillons avec grand plaisir.

La tâche est passionnante et l'amitié est au rendez-vous.

Adhérents actifs, merci d'envoyer votre candidature à :

APEL des Chartreux - Sainte Famille
36, rue du Vernay
42100 Saint-Etienne

Calendrier 2011-2012

REUNIONS DE PARENTS

- Jeudi 8 septembre à 18h : pour les 6^{ème}
- Jeudi 8 septembre à 18h30 : pour les CE2/CM
- Jeudi 15 septembre à 18h : pour les 3^{ème}
- Jeudi 15 septembre à 18h30 : pour les CP/CE1 - CE1/CE2
- Jeudi 22 septembre à 18h : pour les 5^{ème}
- Jeudi 22 septembre à 18h30 : pour les maternelles
- Jeudi 29 septembre à 18h : pour les 4^{ème}

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APEL

- Jeudi 29 septembre à 20h

RENCONTRES PARENTS-PROFESSEURS

- Samedi 7 janvier : tous niveaux

REUNION D'INFORMATION SUR L'ORIENTATION

- Jeudi 16 février à 18h : pour les parents de 3^{ème}

RETENUES

Les mercredis après-midi

VIE LITURGIQUE

- Jeudi 8 septembre à 14h : messe de rentrée
- Mercredi 14 décembre à 14h : messe dans le temps de l'Avent
- Jeudi 1^{er} mars à 14h : messe dans le temps de Carême
- Jeudi 3 mars à 14h : messe dans le temps pascal
- Mardi 19 juin à 16h : messe de fin d'année

JOURNÉES PASTORALES

- Jeudi 22 septembre : les CM2 et 6^{ème}
- Jeudi 29 septembre : les 5^{ème} à Ars
- Jeudi 6 octobre : les 4^{ème} / 3^{ème} à Lyon

OPERATION "PAIN PARTAGE"

Vendredi 6 avril

VACANCES SCOLAIRES 2011-2012

- Toussaint : du vendredi 21 octobre 2011 après les cours au mercredi 2 novembre 2011 au matin (récupération des cours du lundi 30 avril 2012)
- Vendredi 11 novembre 2011 (férié) : pas de cours
- Noël : du vendredi 16 décembre 2011 après les cours au mardi 3 janvier 2012 au matin
- Hiver : du vendredi 10 février 2012 après les cours au lundi 27 février 2012 au matin
- Printemps : du vendredi 6 avril 2012 après les cours au lundi 23 avril 2012 au matin
- Pont du 1^{er} mai 2012

Du vendredi 27 avril après les cours au mercredi 2 mai au matin
Récupération des cours du lundi 30 avril 2012 (école, collège) : le mercredi 2 novembre 2011, toute la journée

- Pont du 8 mai 2012

Du vendredi 4 mai après les cours au mercredi 9 mai au matin.
Récupération des cours du lundi 7 mai 2012 :

- pour l'école : le mercredi 9 mai, toute la journée
- pour le collège : le samedi 12 mai, matin (cours du lundi 7 mai matin) et le mercredi 9 mai, après-midi (cours du lundi 7 mai après-midi)
- Pont de l'Ascension

Du mercredi 16 mai après les cours au lundi 21 mai au matin.

Récupération des cours du vendredi 18 mai 2012 :

- pour l'école : le mercredi 16 mai, toute la journée
- pour le collège : le samedi 16 juin, matin (demi-journée pédagogique) et le mercredi 16 mai, après-midi (cours du vendredi 18 mai après-midi).

- Pentecôte : lundi 28 mai 2012 (pas de cours)

Institution des Chartreux – Sainte Famille

36, rue du Vernay 42100 Saint-Etienne

Tél. : 04 77 25 14 97 / Fax : 04 77 33 02 86

E-mail : col.ste.famille@leschartreux.com

Pour plus d'informations consultez notre site Internet :

www.leschartreux.com